

GATT - Réunion ministérielle de Montréal

La réunion qui eut lieu à Montréal au début décembre 1988, visait à évaluer les progrès accomplis, et à donner aux négociateurs une orientation politique. Elle ne misait pas sur des résultats spectaculaires. Il s'agissait d'une revue, à mi-parcours, des résultats obtenus jusqu'alors aux négociations de l'Uruguay Round.

Malgré les efforts concertés du Canada et d'autres pays pour dégager

un consensus sur l'objectif d'une réforme à long terme des échanges agricoles, l'écart entre la Communauté européenne et les États-Unis était trop grand pour être comblé en une semaine. La décision de prolonger la phase de négociations jusqu'en avril 1989 permettait de préserver les résultats obtenus et donnait le temps de réexaminer à froid les problèmes. De plus, cette solution permettait d'éviter l'impasse qui aurait pu compromettre les gains réalisés à Montréal.

Au cours des prochains mois, des progrès devront être réalisés dans quatre domaines : l'agriculture, les textiles, les mesures de sauvegarde et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. De toute évidence, l'agriculture constitue l'obstacle principal.

Il importe, toutefois, de souligner que si le GATT n'en n'est pas arrivé à une entente sur l'agriculture, la réunion de Montréal a permis de réaliser de grands progrès dans nombre d'autres domaines, tels l'accès aux marchés, le règlement des différends, le fonctionnement du GATT, le commerce des services et des produits tropicaux.

Le Canada accorde une priorité à la réforme à long terme du commerce des produits agricoles, et il est déçu que les 96 pays membres du GATT n'aient pas réussi à s'entendre sur un cadre de négociation à Montréal.

Il reste donc aux pays participant aux réunions du GATT à réaliser une tâche difficile, mais non impossible, pour garantir l'achèvement des négociations pour la fin de 1990.

DÉCLARATION AFRICAINE présentée à Montréal, par S.E. M. Nicolas Kouandi Angba, ministre du Commerce de la République de Côte d'Ivoire et porte-parole des pays africains participants :

En adoptant la Déclaration de Punta del Este, les pays africains participant aux négociations commerciales multilatérales ont accepté de s'engager sur la voie de la libéralisation irréversible du commerce international. C'est pourquoi, tout en saluant les efforts louables des grands pays commerçants durant ces deux premières années, les pays africains participants entendent faire part

de leurs principales préoccupations qui, loin de constituer un constat d'échec de ce qui a été accompli jusqu'à ce jour, traduisent plutôt leur ferme volonté de respecter l'esprit et la lettre de la Déclaration de Punta del Este. Ils attachent une importance particulière aux résultats de la présente session du Comité des négociations commerciales et expriment l'espoir que ces négociations aboutiront à un succès bénéfique à la relance de l'économie mondiale, par une croissance et une expansion soutenues du commerce international. Ils soulignent qu'il importe que ces négociations procurent des avantages à tous les participants.

Les pays africains ont de sérieuses raisons d'être préoccupés; leurs intérêts ne semblent pas avoir été dûment pris en compte dans la majorité des groupes de négociation, durant ces deux dernières années. Pour ces raisons et pour bien d'autres encore, les pays africains demandent que soient adoptées des mesures urgentes concrètes en vue de s'assurer que les négociations remédient à ce fait, notamment, dans les domaines des produits tropicaux, de l'agriculture, des textiles et des produits provenant des ressources naturelles. Entre autres, ils demandent instamment :

- que soit respecté le principe du traitement spécial, différencié et plus favorable pour les pays en voie de développement, tel qu'il est énoncé dans l'Accord général et réaffirmé dans la Déclaration de Punta del Este, et que leur soit facilité l'accès aux marchés;
- que soit clairement reconnue la spécificité de l'agriculture dans les pays africains ainsi que l'importance de la production et du commerce des produits agricoles dans le processus de développement de ces pays, et que l'on tienne compte des problèmes des pays importateurs nets de produits alimentaires agricoles;
- que soient pris en compte les efforts de libéralisation entrepris par les pays africains dans le cadre des programmes d'ajustements structurels;
- enfin, que soit pris en compte le problème de lier le commerce, la monnaie et les finances au développement, et qu'une solution concrète et rapide soit adoptée. ■

suite de la p. 9

l'AIPLF s'est rendue au Niger du 20 au 23 février 1989. M. Marcel Danis, vice-président de la Chambre des communes et président délégué de la section canadienne de l'AIPLF, dirigeait la mission composée du sénateur Philippe Gigantès et des députés Don Boudria et Nic Leblanc.

Les parlementaires avaient pour mission, notamment, à quelques mois de la mise en place de nouvelles institutions et d'élections au Niger, de confirmer à ce pays que sa place au sein de l'AIPLF était assurée. La délégation avait également comme objectif de faire le point sur les relations entre le Canada et le Niger et d'examiner les problèmes de développement qui se posent dans ce pays.

Le Djibouti a été l'hôte du Bureau de l'Association internationale des parlementaires de langue française, du 7 au 11 février 1989, sous la présidence de M. Martial Asselin.

Parmi les questions importantes abordées lors de ces assises, mentionnons le rôle de l'AIPLF dans la dynamique des Sommets; la participation de l'AIPLF au Sommet de Dakar; la préparation de l'assemblée générale de juillet 1989 en France; la création d'un prix AIPLF lors des Jeux de la Francophonie; la situation particulière du Djibouti, enclave linguistique. Concernant ce dernier sujet, l'AIPLF s'est donné comme mandat d'intervenir auprès des instances exécutives de la francophonie en faveur de trois projets djiboutiens et de mettre en contact des agents de développement intéressés : il s'agit de la création d'un lycée international francophone; de l'établissement d'une école régionale de commerce et, éventuellement, de gestion; et de la création d'un centre de production audiovisuelle. ■